REPUBLIQUE DU BENIN	
COUR D'APPEL DE COTONO	U

## AUDIENCE DE LA CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

PARQUET GENERAL **-*-*-*-*-*-		[바람 강물 : 스탠딩 하드 - 10.1 10.1 10.1 10.5]	DU LUNDI 20 JANVIER 2025		
D OPDRE	N° DOSSIERS	DOSSIERS	INFRACTIONS	OBJET DE LA SAISINE	OBSERVATIONS
			DOSSIER(S) EN DELIBERE		
01	018/PG-22	METONOU Kintossou KONKON Antoine METOZOUN Sèdjro Koffi TOSSOU Sossou Franck GBEMENOU Pierre Tous MD: 26/03/2019 DENON Towanou MD: 09/07/2019	Association de malfaiteurs, vol à mains armées, assassinat et recel de biens volés ;	Appel contre l'ordonnance de non lieu pour insuffisance de charges ;	
02	006/PG-23	GBOZO Boniface (SMD)  PC: Barnabé ADJAGAN	Faux et usage de faux, vente d'immeuble d'autrui, destruction de maison servant d'habitation;	Appel contre l'ordonnance de non-lieu :	

	1/PG-23	NOUNAHON T. Médard Ange	Faux et usage de faux en	Appel contre l'ordonnance	
	/	MD: 27/01/2019 LP: 26/12/2011	écriture privée et escroquerie	de non-lieu	
			J		
/					
1					
		PC: PADME reptée par DJOÏ			
	012/PG-23	Didier HOUENOU Innocent	Face puede on parcello	Appel contre l'ordonnance	
-	0.2/10.20	(SMD)	Escroquerie en parcelle	de non-lieu définitif	
		(56)	1		
		DC : AFFALAA Viotorina			
		PC : AFFAMA Victorine	ANCIEN(S) DOSSIER(S)		
			AINCIEIN(3) DOSSIER(3)		
	T 015/DC 00	LASMAR Azzouz (SMD)	Faux et usage de faux en	Appel contre l'ordonnance	
	015/PG-22	Et deux (02) autres	écriture privée et complicité;	de non-lieu pour	
		LI GOOX (02) GOIIGS		insuffisance de charges ;	
		2			
		됐었다. 그무지 그는 그는 것은			
		PC: HOUESSOU Ignace	그 얼마가 나라면서 보고 있었다면서 없는 그는 그 그 그 그 그 사람이 없다.		

1	019/PG-24	BANKOLE Bernardin Maxime Julien Bernard	Destruction d'immeuble appartenant à autrui, escroquerie, faux et usage de faux en écriture publique ;	Appel contre l'ordonnance de refus d'informer, sur plainte avec constitution de partie civile	with creditive respectations and one would by subsection resident
	032/PG-24	PC: ZONON Francis		Appel contre l'ordonnance	
032	5271 6-24	BOUSSARI Mamadou Soulemana BOUSSARI Mich-Kath I. Olaïdé Tous MD : 28/01/2021 BOUSSARI Loutfiyath Omotola Akankè ZANNOU Wossilath Adouni Tous Cj : 28/01/2021	Meurtre	de requalification et de mise en accusation	
		PC : ATOUKO Abel	UVEAU(X) DOSSIER(S) : NI		

Fait au Parquet Général à Cotonou, le 15 janvier 2025

P/Le Procureur Général
-CLE LER SUBSTITUT GENERAL

Jules AHOGA